Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260916-DCM2026091653-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10 septembre 2026

Date d'affichage : 10 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, Mme LE MER, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD, Mme RUYET, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES.

Absent excusé : Monsieur Julien GUILLEMOT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean Luc GUILLOUX

Secrétaire : Madame Sonia RUYET

DCM2026-09.16.53 : Désignation d'un secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit en début de séance désigner parmi ses membres un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Sonia RUYET comme secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Désigne, à l'unanimité Madame Sonia RUYET comme secrétaire de séance

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

La secrétaire
Madame Sonia RUYET

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT 56 (Morbihan)